Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 3 (1953)

Heft: 4

Artikel: Un souvenir des fêtes en l'honneur de 'ambassade Suisse de 1663

Autor: Cordey, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-78114

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Damit sind wir am Schluß der Erörterungen angelangt, die das Aufkommen des Simplon als Fernstraße untersuchen sollten. Lange Umwege, die oft weitab von der eigentlichen Fragestellung zu führen schienen, waren notwendig, um die aufgeworfene Frage beantworten zu können, da die direkten Quellen fast völlig versagen. Dennoch konnte die Antwort erzielt werden, daß der Simplonpaß bereits im Anfang des 11. Jahrhunderts begangen, seit der 2. Hälfte des 12. Jahrhunderts einen besonderen Anstoß erhielt in der Benutzung als großer Straßenverbindung. Die Alpenpaßpolitik, die Friedrich I. aus der Erkenntnis ihrer Notwendigkeit betrieb, hat zur Stärkung der Bedeutung auch des Simplonpasses mitgeholfen.

Vielleicht aber wird aus den Schätzen des Archivs zu Sitten, aus dem vor kurzem noch die bedeutsame Urkunde von 1203 auftauchte, die den Beweis für die Benutzung der Furka und für die Verbindung von Oberwallis und Vorderrheintal vor 1200 bot [41], noch einmal ein weiterer Fund sich ergeben, der auch für den Simplonbereich die Erkenntnis noch wesentlich fördert und aufklärt.

UN SOUVENIR DES FÊTES EN L'HONNEUR DE L'AMBASSADE SUISSE DE 1663

Par Jean Cordey

Le traité d'alliance conclu par le roi Henri IV avec les cantons helvétiques en 1602 étant venu à expiration, il importait à Louis XIV de le renouveler. Il assurait en effet à la France la prépondérance militaire en Europe et, d'autre part, les cantons avaient le plus grand avantage à s'assurer la continuité des pensions et des privilèges commerciaux dont ils jouissaient dans le royaume.

Après de longues négociations, le traité d'alliance renouvelée fut conclu en 1663 et, cette même année, selon l'usage, une ambassade des cantons vint à Paris sur l'invitation du roi, pour le ratifier solennellement par un serment à Notre Dame [1].

Elle était particulièrement nombreuse. Les trente-six délégués officiels s'étaient en effet adjoint quatre-vingt sept attachés pour faire bonne figure à la Cour, et dont ils pensaient, à tort du reste, que le roi accepterait de payer les dépenses faites au cours du voyage.

[41] Iso Müller, Der Paßverkehr über Furka und Oberalp um 1200 in: Blätter a. d. Walliser Gesch. 10 (1950) 401 ff.

[1] Le récit détaillé des négociations et de l'ambassade en France se lit dans *Une Ambassade suisse à Paris (1663)*, par Tony Borel. Lausanne, Payot, 1910, in-8°.

Partout où ils passèrent les ambassadeurs furent reçus magnifiquement. En leur honneur, de grandes fêtes et de somptueux festins furent offerts par Louis XIV et les principaux personnages de la Cour. La municipalité parisienne les accueillit aussi à l'Hôtel de Ville, où un banquet leur fut servi. Ils burent des vins des premiers crus de France, du Rhin, d'Espagne et, au dessert, des oiseaux auxquels on avait attaché des rubans et des grelots s'envolèrent de plats couverts où on les avait apportés et se dispersèrent dans la salle.

Toutefois, au récit de cette fête, un détail pittoresque fait défaut, un souvenir personnel que nous trouvons, non sans surprise, dans une histoire générale de la danse publiée en 1723 par un ancien payeur des gages du Parlement de Paris, Jacques Bonnet[2]. Il est précédé par une anecdote assez savoureuse relative à la réception faite dans le même lieu aux délégués des cantons venus en 1602 pour ratifier le traité d'alliance conclu avec Henri IV.

«C'est un usage en France, écrit cet historien, qu'à toutes les occasions des réjouissances publiques, l'Hôtel de Ville de Paris donne une fête qui consiste en festins, en bals et en grands feux d'artifice, dont la dépense est très considérable. L'Histoire remarque que du temps d'Henri IV, les treize Cantons avoient envoyé un très grand nombre de bourguemestres à Paris pour renouveler leurs alliances, ce qui se fait depuis, tous les cinquante ans. L'Hôtel de Ville avoit envie de les régaler avec grand appareil; mais n'ayant pas de fonds dans ce temps là pour subvenir à cette dépense, le Gouverneur de Paris, le Prévôt des Marchands et les échevins s'avisèrent de présenter un mémoire au roi, pour le prier de leur accorder un petit droit sur les robinets des fontaines publiques de la ville, pour régaler les Cantons. Henri IV ayant lu le mémoire leur dit: «Messieurs, il n'appartient qu'à Dieu de changer l'eau en vin; cherchez quelqu'autre fonds qui ne soit point à charge aux Parisiens, pour bien régaler mes Alliés.» Une réponse si sage fait bien voir la bonté que le roi avoit pour son peuple.

«J'ai vu en 1664 (sic), la fête qu'on leur donna à l'Hôtel de Ville en pareille occasion, où les festins, les bals et les feux de joie répondoient à la magnificence du règne de Louis XIV. Comme mon père étoit capitaine de son quartier, il fut prié de la fête et m'y mena. J'y dansai une entrée à la Suisse, que Saint-André m'avoit montrée. Les bourguemestres battirent des mains et me firent boire razade dans un petit verre à la santé des Cantons[3].»

Ce n'est là, sans doute, qu'un bien menu détail; mais écrit avec bonne humeur et non sans esprit, il valait la peine, nous semble-t-il, d'être signalé.

Notons enfin, et c'est là encore un détail inattendu et curieux, que Jacques Bonnet, catholique, était par sa mère, née Bourdelot, petit-neveu de Théodore de Bèze.

---

[2] JACQUES BONNET, *Histoire générale de la danse sacrée et profane*. Paris, 1723, in-16, p. 126–127.

[3] Il est bien difficile de préciser à quelle danse populaire il est fait ici allusion. Saint-André était un danseur professionnel qui dansait à la Cour au milieu du XVII° siècle et parut dans *Pomone*, le premier opéra français (1671).